

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/ACC/LAO/13/Rev.7

25 juillet 2012

(12-4084)

---

**Groupe de travail de l'accession de  
la République démocratique populaire lao**

Original: anglais

## ACCESSION DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO

Plan d'action pour les travaux législatifs et la mise en œuvre  
de l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures  
sanitaires et phytosanitaires (SPS)

Révision

La communication ci-après, datée du 25 juillet 2012, est distribuée à la demande de la délégation de la République démocratique populaire lao (RDP lao).

---

Questions	Mesures	Délai de mise en œuvre	Assistance technique fournie/sollicitée
1. Sécurité sanitaire des produits alimentaires	Règlement n° 585/MoH du 12 mai 2006 sur l'eau en bouteille	Adopté en mai 2006	Une assistance technique a été reçue de la FAO et de l'OMS.
	Règlement n° 586/MoH du 12 mai 2006 sur le contrôle de la production et de la sécurité sanitaire des aliments exportés et importés	Adopté en mai 2006	Une assistance technique a été reçue de la FAO et de l'OMS.
	Politique nationale n° 028/PMO du 3 février 2009 en matière d'innocuité des produits alimentaires	Adoptée en février 2009	Une assistance technique a été reçue de la FAO et de l'OMS.  Une assistance technique a été reçue du Fonds pour le développement du commerce pour la publication, la diffusion et pour la formation de toutes les parties prenantes.
	Règlement n° 518/MoH du 18 mars 2009 sur les principes de base de l'application des mesures sanitaires et techniques pour une gestion de la sécurité sanitaire des produits alimentaires conforme à l'Accord SPS	Adopté en mars 2009	Une assistance technique a été reçue de la FAO et de l'OMS pour la rédaction.  Une assistance technique a été reçue du Fonds pour le développement du commerce pour la publication, la diffusion et pour la formation de toutes les parties prenantes.
	Règlement n° 519/MoH du 18 mars 2009 sur l'étiquetage des aliments préemballés	Adopté en mars 2009	Une assistance technique a été reçue de l'OMS pour la rédaction.
	Décision n° 297/MoH du 24 février 2012 sur l'inspection des produits alimentaires	Adoptée en février 2012	Une assistance technique a été reçue du Fonds pour le développement du commerce et un expert juridique de la FAO a été chargé de la finalisation.
	Règlement sur les additifs alimentaires	Adopté au titre de la Décision ministérielle n° 605/MoH du 27 avril 2011 sur l'adoption prioritaire des normes du Codex Alimentarius	Une assistance technique a été demandée au Fonds pour le développement du commerce, pour la traduction, la publication, la formation et la mise en œuvre.
	Décision ministérielle n° 605/MoH du 27 avril 2011 sur l'adoption des normes du Codex Alimentarius	Adoptée en avril 2011	Une assistance technique a été demandée au Fonds pour le développement du commerce pour la traduction, la publication, la formation et la mise en œuvre.

Questions	Mesures	Délai de mise en œuvre	Assistance technique fournie/sollicitée
	Évaluation par la <i>National Association of Testing Authority</i> (NATA) de l'accréditation ISO 17025 des laboratoires d'essais et de microbiologie	Début en 2009	Une assistance technique a été reçue de l'ONUDI.
	Amélioration de la transformation des produits alimentaires par l'introduction de bonnes pratiques d'hygiène de fabrication (BPF)	Élaboration de directives sur la BPF et formation dispensée en 2009-2010	Une assistance technique a été fournie par les CE, la FAO et l'OMS en novembre 2009 pour la formation et l'élaboration de directives.  Une assistance technique a été demandée au Japon pour les BPF dans le cadre d'un projet de l'APO.
2. Santé des animaux	Loi n° 03/NA du 25 juillet 2008 sur la production animale et les soins vétérinaires	Adoptée en juillet 2008	Des recommandations ont été reçues de la FAO et de l'UE.  Une assistance technique a été reçue de la FAO et du Fonds pour le développement du commerce pour la publication, la diffusion et pour la formation de toutes les parties prenantes.
	Loi n° 03/NA du 9 juillet 2009 sur la pêche	Adoptée en juillet 2009	Une assistance technique a été reçue du Fonds pour le développement du commerce pour la publication, la diffusion et pour la formation de toutes les parties prenantes.
	Décision ministérielle n° 0870/MAF du 18 mars 2011 sur l'abattage des animaux et l'inspection des produits d'origine animale	Adoptée en mars 2011	Des recommandations ont été reçues de l'UE.
	Décret n° 230/GoL du 4 juin 2012 sur le contrôle des transports d'animaux, de produits d'origine animale et d'articles connexes (anciennement appelé modification du Décret sur le contrôle des transports d'animaux et de produits de l'élevage)	Adopté en juin 2012	Une assistance technique a été reçue de la FAO, du Fonds pour le développement du commerce et de l'USAID.
	Décret n° 228/GoL du 31 mai 2012 sur la lutte contre les maladies animales et leur prévention (anciennement appelé modification du Décret sur les épizooties)	Adopté en mai 2012	Une assistance technique a été reçue de la FAO, du Fonds pour le développement du commerce et de l'USAID.

Questions	Mesures	Délai de mise en œuvre	Assistance technique fournie/sollicitée
	Création d'un laboratoire de diagnostic	Achevé en décembre 2011. Un système présentant des conditions de biosécurité de niveau 3 a été installé. L'équipement du vieux laboratoire a été déménagé dans les nouvelles installations.	Financement demandé à la Banque mondiale pour la mise en œuvre
	Identification des zones exemptes de maladies animales Règlement sur l'établissement de zones exemptes de maladies animales ou compartimentation	Les principes ont été inclus dans le Décret n° 228/GoL du 31 mai 2012 sur la lutte contre les maladies animales et leur prévention.	La BASD et la Banque mondiale élaborent un programme visant à obtenir l'agrément de l'OIE.
	Règlement n° 0039/MAF du 11 janvier 2012 sur les principes d'application des mesures SPS pour les animaux et les végétaux	Adopté en janvier 2012	Une assistance technique a été reçue de l'USAID.
	Règlement sur les critères applicables à la production animale et aux activités vétérinaires	Incorporé au Décret n° 230/GoL du 4 juin 2012 sur le contrôle des transports d'animaux, de produits d'origine animale et d'articles connexes, et au Décret n° 228/GoL du 31 mai 2012 sur la lutte contre les maladies animales et leur prévention	Une assistance technique a été reçue de la FAO, du Fonds pour le développement du commerce et de l'USAID.
3. Préservation des végétaux	Loi n° 06/NA du 9 décembre 2008 sur la préservation et la mise en quarantaine des végétaux	Adoptée en 2008	Des recommandations ont été reçues des experts juridiques de la FAO et les pays voisins ont fait part de leurs pratiques.  Une assistance technique a été reçue du Fonds pour le développement du commerce pour la publication, la diffusion, la traduction et pour la formation de toutes les parties prenantes.
	Décret n° 229/GoL du 31 mai 2012 portant application de la Loi sur la préservation des végétaux	Adopté en mai 2012	Une assistance technique a été reçue de la FAO, du Fonds pour le développement du commerce et de l'USAID.
	Règlement sur les bonnes pratiques agricoles	Adopté en 2010	

Questions	Mesures	Délai de mise en œuvre	Assistance technique fournie/sollicitée
	Directives sur les procédures d'inspection et de certification pour les plantes, produits végétaux et produits connexes (anciennement Règlement sur l'inspection et la certification des végétaux).	Incorporées au Décret n° 229/GoL du 31 mai 2012 portant application de la Loi sur la préservation des végétaux	Une assistance technique a été reçue de la FAO et du Fonds pour le développement du commerce.
	Création d'un laboratoire pour les parasites et les maladies des végétaux	Reportée	Pas de financement
	Identification des zones exemptes de parasites et de maladies	Les principes de base ont été incorporés au Décret n° 229/GoL du 31 mai 2012 portant application de la Loi sur la préservation des végétaux.	
	Décision ministérielle n° 2860/MAF du 11 juin 2010 sur le contrôle des pesticides en RDP lao (anciennement Règlement sur la gestion des pesticides)	Adoptée en 2010	Une assistance technique a été demandée au Fonds pour le développement du commerce pour la traduction et la publication.
4. Procédures d'information	Décret n° 363/PM du 19 août 2010 sur la notification des renseignements liés au commerce et les demandes de renseignements en la matière (anciennement appelé Décret sur l'unité chargée des notifications et des points d'information SPS et OTC)	Adopté en août 2010	Une assistance technique a été reçue de l'UE pour la rédaction et de l'USAID et de la BAsD pour la mise en œuvre.
	Mise en place du point d'information SPS conformément au Décret n° 363/PM du 19 août 2010 sur la notification des renseignements liés au commerce et les demandes de renseignements en la matière.  La Décision n° 1502/MAF du 23 juin 2011 sur le point d'information SPS a été adoptée afin de renforcer la coordination entre l'unité chargée des notifications, les points d'information et les autorités compétentes.	Opérationnel au moment de l'accession  Adoptée en juin 2011	Une assistance technique a été reçue de l'USAID et de la BAsD pour la mise en œuvre.  Une assistance technique a été reçue de l'USAID.
	Adresse du point d'information SPS: Division of Agriculture and Forestry Department of Planning Ministry of Agriculture and Forestry PO Box 811, Vientiane, Lao PDR Tél.: + 856 21 415363 Fax: + 856 21 412343 Courriel: spsenquiries@laotradeportal.gov.la	Le personnel responsable a été affecté; une page Web a été créée sur le portail consacré au commerce.	Une formation et des voyages d'étude pour le personnel responsable ont été demandés à l'USAID.

Questions	Mesures	Délai de mise en œuvre	Assistance technique fournie/sollicitée
	Mise en place de l'unité chargée des notifications SPS et OTC conformément au Décret n° 363/PM du 19 août 2010 sur la notification des renseignements liés au commerce et les demandes de renseignements en la matière	Opérationnel au moment de l'accession	Une assistance technique a été demandée à l'USAID et à la BASD pour la mise en œuvre; par exemple création d'une base de données, formation du personnel concerné à l'Accord SPS et l'Accord OTC, y compris dans le cadre d'un échange de données d'expérience et d'une visite d'étude.
	Décision n° 0471/MOIC du 9 mars 2011 sur l'unité chargée des notifications SPS et OTC	Adoptée en mars 2011	
	Adresse de l'unité chargée des notifications SPS et OTC: Multilateral Trade Policy Division, Foreign Trade Policy Department, Ministry of Industry and Commerce. P.O. Box 4107, Phonexay Road, Vientiane Capital, Lao PDR Tél.: 85621-450065 Fax: 85621-450066 Courriel: sps_tbt_notification@laoftpd.com Site Web: www.laoftpd.com	Le personnel responsable a été affecté	Une formation et des voyages d'étude pour le personnel responsable ont été demandés à l'USAID.

**Plan d'activités et besoins d'assistance technique pour 2012:**

- 1) élaborer des guides pratiques à l'intention du point d'information et de l'unité chargée des notifications SPS (avec le soutien de la BASD);
- 2) organiser des ateliers de diffusion et produire des publications sur les activités et fonctions du point d'information et de l'unité chargée des notifications SPS (avec le soutien de la BASD et de l'USAID);
- 3) organiser des formations et des visites d'étude pour le personnel responsable du point d'information et de l'unité chargée des notifications SPS (avec le soutien de l'USAID);
- 4) organiser un événement de lancement du point d'information et de l'unité chargée des notifications SPS (avec le soutien du Fonds pour le développement du commerce); et
- 5) adopter tous les textes de loi nécessaires pour assurer l'entière conformité avec l'Accord OTC d'ici à décembre 2012 (avec le soutien du Fonds pour le développement du commerce et de l'USAID).

**Plan d'activités et besoins d'assistance technique pour 2013:**

- 1) organiser des ateliers de diffusion et produire des publications sur la législation SPS nouvellement adoptée et sur l'Accord SPS à l'intention des parties prenantes concernées, y compris les entreprises, les autorités locales et les autorités compétentes concernées;
- 2) mettre en place les systèmes d'évaluation des risques pour les secteurs de la santé publique et de l'agriculture, y compris rechercher un soutien financier pour se procurer le matériel nécessaire;
- 3) organiser des formations et visites d'étude pertinentes à l'intention du personnel chargé de l'évaluation des risques;
- 4) établir le Comité SPS national;
- 5) désigner les représentants nationaux qui assisteront aux réunions du Comité SPS de l'OMC;
- 6) organiser un examen national annuel de la mise en œuvre de la législation SPS nouvellement adoptée.

**Plan d'activités et besoins d'assistance technique pour 2014:**

- 1) examiner collectivement les questions en suspens identifiées dans le cadre de l'examen national annuel;
- 2) organiser des ateliers de diffusion et des réunions de consultation, si nécessaire;
- 3) participer aux réunions du Comité SPS de l'OMC et à d'autres réunions pertinentes de l'OMC;
- 4) organiser un examen national annuel de la mise en œuvre de la législation SPS; et
- 5) échanger des données d'expérience avec les autres Membres dans le domaine SPS.

Note: La RDP lao veillera à ce que son cadre juridique en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires, de santé des animaux et de préservation des végétaux soit rendu conforme à l'Accord SPS d'ici au 31 décembre 2012. L'Accord SPS sera pleinement mis en œuvre à compter du 31 décembre 2014, compte tenu des capacités nationales et de la fourniture de l'assistance technique susmentionnée.